



DANS CE NUMERO

EDITO : Vive les Communicants !

« Nous vivons une époque moderne » comme dirait le journaliste Philippe Meyer. Dans cette époque où le gouvernement annonce 10 milliards d'économie sur le budget français, le secrétaire d'état aux français de l'étranger nous indique un rabout de 300 millions sur le budget de l'action extérieure de l'Etat et un recul de 900 millions d'euros de l'aide publique au développement mais nous indique « en même temps » que nous n'allons même pas voir ces économies et que tout va bien se passer. Même pas mal ! Certainement de l'efficacité à gagner par-ci, une réorganisation par-là.

Déjà l'année passée, une contribution exceptionnelle de 7 % sur le budget des bourses scolaires avait été imposée, qui devrait être reconduite cette année alors qu'il est déjà annoncé une baisse de 25% de la PAC (Prestation d'assistance Consulaire [contribution versée à nos ressortissants de l'UE en difficulté en attendant que ceux-ci perçoivent les allocations de leur pays de résidence]) en vue d'une extinction progressive de cette aide d'ici 3 ans. Evidemment prévue pour les plus démunis,

cette mesure aura un impact catastrophique pour ces personnes précaires. On s'attend également à une baisse significative des budgets des OLES (organismes locaux d'entraide et de solidarité) ainsi que du nombre de familles pouvant prétendre aux bourses scolaires dont la révision du calcul va irrémédiablement diminuer la cohorte des ayants-droits.

On le voit, la Présidence Macron, qui se veut bon gestionnaire, n'a fait qu'augmenter la dette publique (de 98 à 112 % du PIB) et fait dorénavant peser sur les plus modestes et les classes moyennes son austérité nécessaire. La grande réussite du Président : le ruissèlement... mais vers le haut. Une prouesse antigravitationnelle qui mériterait une inscription au Nobel. Certains accuseront mes propos de « dogmatisme » ou de « gauchisme primaire » mais il semble que le cénacle des économistes constate irrémédiablement ces grands mouvements. Tout cela en attendant un grand plan de transition écologique vers la sobriété et le changement de modèle, mais cela peut patienter jusqu'en 2050.

Alexandre Chateau-Ducos



EDITO : Alexandre Chateau-Ducos

Le billet de Tilly Metz, députée européenne

Fresque sur la biodiversité : Julien Gannard

Rencontre avec le lanceur d'alerte Antoine Deltour : Jonas David-Quignon

Un peu d'écopoésie : Florent Toniello

Vade-mecum sur le processus décisionnel et législatif de l'UE : Désiré Mitdpehir

Fête du 14 juillet : Alexandre Chateau-Ducos

Elections européennes : Alexandre Chateau-Ducos

Agenda

Rétrospective 2024

Le billet de Tilly Metz, députée européenne

En Europe, les dernières décennies ont été marquées par d'énormes progrès en matière d'ouverture, de tolérance, d'égalité et d'inclusion. Nous, les Verts, avons joué un rôle actif dans ces avancées. Nous ne sommes pas des confidents d'Orban et nous continuerons à nous opposer à ceux qui tentent de revenir en arrière et de compromettre ces progrès.

Le racisme et la discrimination sont des attaques contre nous tous. En tant que Verts, nous nous opposons systématiquement à une politique qui blâme les minorités pour les problèmes sociétaux. Nous disons non à la haine, oui à l'amour et à l'autodétermination. L'égalité des sexes n'est pas encore totalement réalisée. C'est pourquoi nous défendons une Europe féministe, qui lutte contre toute forme de discrimination et de violence basées sur le genre.

Avec l'agression russe contre l'Ukraine, il est devenu évident que la paix et la sécurité ne sont pas acquises, même en Europe. Une Union européenne fondée sur des valeurs et des règles communes est essentielle pour apaiser les rivalités nationales et sécuriser durablement la paix sur notre continent. Cela nécessite une autonomie renforcée de l'UE dans les domaines de la défense et de la sécurité.

La sécurité des citoyens européens doit être assurée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : en ligne et hors ligne. Nous ne devons pas vendre nos droits démocratiques, ni aux entreprises ni aux autocrates. Et nous ne devons pas non plus les jeter par-dessus bord pour un faux sentiment de sécurité. Les outils de surveillance électronique massive ne doivent pas être utilisés contre les citoyens, comme c'est le cas en Hongrie. C'est pourquoi nous continuons de défendre que personne en Europe ne doit être au-dessus des lois, y compris la police ou les services secrets.

La migration et l'asile ont été des thèmes centraux de la politique européenne ces dernières années. Ici, au Luxembourg, nous ne devons pas oublier que les émigrés contribuent énormément à notre société et à notre prospérité. L'Europe reste la seule solution commune aux défis de la migration. Nous nous engageons pour une politique d'asile et de migration humaine qui lutte contre les causes de la fuite plutôt que de criminaliser les réfugiés. D'une part, nous avons besoin de voies légales de fuite et d'immigration, et d'autre part, de contrôles humains aux frontières. C'est pourquoi nous, les Verts, disons oui aux outils nécessaires, mais non à une « Forteresse Europe ».

Continuons ensemble à bâtir une Europe ouverte, tolérante, égalitaire et inclusive. Engagez-vous avec nous pour défendre ces valeurs qui sont le fondement même de notre coexistence pacifique et prospère.

Fresque sur la biodiversité : Julien Gannard

Si la fresque du climat est désormais très connue, de nombreuses autres types d'activités du même types ont été développées. Se basant sur les rapports de l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), la fresque de la biodiversité propose un atelier ludique, collaboratif, visuel et accessible à tous pour faire comprendre les enjeux et pressions autour de la biodiversité.

La fresque est un outil permettant d'animer l'atelier et donnant des informations scientifiques sur les constats, les causes et les conséquences de l'activité humaine sur la biodiversité et en particulier les services écosystémiques qui sont, selon l'ONU, « l'ensemble des avantages que les écosystèmes procurent aux humains afin qu'ils puissent se développer et vivre. Ces avantages peuvent être perçus sous la forme de valeurs (service culturel), de biens (service d'approvisionnement), service de soutien ou de services (service de régulation). »

Animée par Sophie Leguil – de l'association ESE Asbl Luxembourg et écologue au sein de mespilus.lu – l'atelier a réuni pendant trois heures une dizaine de personnes.

Rencontre avec le lanceur d'alerte Antoine Deltour : Jonas David-Quignon

Le festival des migrations, évènement incontournable à Luxembourg compte tenu de la proportion très importante de résidents nés dans un autre pays que le Grand-Duché, a eu lieu les 24 et 25 février derniers à Luxexpo.

Accueillant chaque année davantage de visiteurs, attirés tant par les nombreux stands présentant des mets de tous les pays que par ceux des ONG, partis politiques ou syndicats, le festival offre aussi un riche programme de présentations et conférences tout au long du weekend.

Cette année, la CISE (Confédération Internationale Solidaire et Ecologique – Comité local Luxembourg) avait organisé la présentation et la dédicace de la bande dessinée « Fronde fiscale » relatant l'histoire d'Antoine Deltour, lanceur d'alerte, à partir de ses révélations jusqu'à la fin de son procès.

Antoine Deltour était présent, tout comme le scénariste et la dessinatrice de la BD, Ferenc et Léandre.

L'évènement s'est déroulé en deux temps, chacun des trois invités prenant d'abord le temps de dédicacer les exemplaires de la BD aux personnes intéressées. Ces dernières sont ainsi reparties avec un texte d'Antoine Deltour et Ferenc et un dessin personnalisé de Léandre.

La conférence a rencontré un franc succès, attirant un public sans doute davantage intéressé par le thème des lanceurs d'alerte que par le neuvième art, mais qui a pu réaliser que ce dernier est un support particulièrement efficace pour décrire des faits de manière pédagogique. Là où un simple article ou un essai pourraient aborder la problématique avec une certaine aridité, la BD permet d'utiliser des outils empruntant au documentaire.

Or une large part des mésaventures d'Antoine Deltour s'est déroulée dans le secret de salles d'audience, où les caméras ne sont pas admises. Les auteurs ont souligné tout l'intérêt de recourir à la BD pour présenter au public ce qu'aucune caméra n'a eu le droit de capter.

Ferenc, le scénariste, avait déjà pu constater la liberté offerte par la BD pour son ouvrage précédent, chez le même éditeur, au sujet d'une autre lanceuse d'alerte. Il s'agissait cette fois de l'histoire de Céline Boussié (« Soigne, maltraite et tais-toi »), dont le courage a permis de révéler les maltraitements subies par les résidents handicapés d'une structure de soins du Gers.

Interrogé sur cette notion de courage, Antoine Deltour a déclaré ne pas avoir le sentiment d'en avoir fait preuve, mais d'avoir agi normalement en dénonçant tout simplement l'injustice fiscale. Rappel des faits : en 2010, salarié de PriceWaterhouseCoopers (PwC) depuis deux ans, il démissionne. Lors de son dernier jour de travail, désœuvré, il cherche à télécharger des supports de formation mais se rend compte incidemment que des dossiers de rescrits fiscaux sont en libre accès sur le serveur. Ces documents montrent comment des entreprises reçoivent l'assistance de PwC pour conclure avec l'administration fiscale luxembourgeoise des accords leur permettant de payer un minimum d'impôts dans les pays où elles sont actives.

Antoine Deltour télécharge ces documents et les remet quelques mois plus tard à un journaliste de France 2. Une fois l'affaire révélée par l'émission « Cash Investigation », la machine médiatique s'emballe et Antoine Deltour finit par être inculpé par la justice luxembourgeoise fin 2014. Sa ligne de défense est toujours restée la même : les documents étaient en accès libre pour tous les salariés de PwC, et il a agi pour alerter l'opinion publique sur l'injustice fiscale. Une dénonciation loin d'être inutile tant les rescrits fiscaux pèsent sur les recettes de pays où les secteurs de l'éducation ou de la santé sont exsangues...

Après une condamnation initiale à de la prison avec sursis et à une amende, Antoine Deltour interjette appel. C'est finalement la cour de cassation qui met un terme au marathon judiciaire début 2018, accordant le statut de lanceur d'alerte à Antoine Deltour.

Antoine Deltour a entretemps passé un concours de la fonction publique lui permettant d'intégrer une antenne de l'INSEE à Epinal.

Fort de son parcours, il est parallèlement membre du conseil d'administration de la « Maison des lanceurs d'alerte ».

Un peu d'écopoésie : Florent Toniello

Voilà déjà deux ans que Michikusa Publishing a vu le jour au Luxembourg. Petit passage en revue des livres de ce microéditeur, qui promet « une poésie de niche inspirée par la nature et une certaine forme de spiritualité ».

Si la poésie est une niche littéraire, que dire alors de l'écopoésie ? Une niche dans la niche, sans doute. Pourtant, ce courant bénéficie d'une belle dynamique à l'heure actuelle, portée évidemment par les débats actuels sur la place de l'être humain dans son environnement et les influences qu'il y exerce. Des collections d'éditeurs renommés – par exemple [« Biophilia » des éditions Corti](#), qui s'occupe du vivant sous

toutes ses formes – y sont d'ailleurs consacrées. Par goût et par conviction, Michikusa Publishing a décidé de s'engager dans cette voie.

Premier livre publié, *Rêves d'un mangeur de kakis* est signé par l'un des fondateurs de la maison d'édition, Robert Weis. Naturaliste par passion, le poète contemple et réfléchit, se qualifie de mangeur de kakis en hommage au maître japonais Masaoka Shiki, cité en exergue. Il bâtit dans ce livre une « humble cabane / Construite de gestes, de regards », montre la voie d'une paix intérieure que les temps qui courent rendent éminemment désirable. Ces « poèmes éphémères / Qui nous enseignent à vivre / À écouter la voix de l'eau » proposent une pause bienvenue dans un monde qui va toujours plus vite.

Cœur de forêt, de Tiziano Fratus, prouve le crédit dont dispose déjà le microéditeur luxembourgeois : le poète italien, en effet, est une figure qui compte dans le milieu international de la poésie de la nature. Ici, dans la « répétition inculte des journées », « les montagnes attendent, solitaires, intraduisibles ». L'« horizon de la plaine » invite à un pas de côté poétique qui incite à l'introspection et à la réflexion. Fratus entend également offrir aux arbres une voix au chapitre qu'ils n'ont pas dans la société humaine. Mince et concis comme tous ceux édités par Michikusa, le volume n'en est pas moins marquant par sa volonté d'inclure tous les êtres vivants dans son discours.

Enfin, avant une quatrième publication annoncée pour bientôt, *Le Cours éternel des choses*, de Davide Sapienza, s'ouvre aussi au minéral, au végétal, à l'animal et en tire des vers simples, courts, descriptifs : « Chaque arbre était à sa place, / le givre scintillait dans le soleil / et au cœur de cet échange se trouvait / le son profond / la musique permanente de tout ce qui est vie ». Une poésie fluide, empathique, qui respire la sérénité tout en sachant se faire combative lorsque nécessaire. Si les petites fleurs et les petits oiseaux sont souvent des clichés rabâchés chez les poètes du dimanche, Michikusa Publishing, au contraire, s'empare de l'écopoésie en proposant des visions fortes, des poètes charismatiques et des expressions soignées. Un éditeur qui mérite d'être suivi.

Proposés en version bilingue pour les recueils traduits, les livres de Michikusa Publishing sont disponibles dans les librairies luxembourgeoises.

Site web : michikusapublishing.com

Vade-mecum sur le processus décisionnel et législatif de l'UE : Désiré Mitdepehr

La réalisation des Etats-Unis d'Europe rêvée par Victor Hugo est bien loin de la réalité actuelle : un long cheminement par une politique des " petits pas ". Dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman prédisait que : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une situation de fait ».

L'Union européenne, qu'il ne faut pas confondre avec le Conseil de l'Europe, résulte du traité CEE (dit de Rome) de 1957, complété par l'Acte unique (1986), Maastricht (1992), Amsterdam (1997), Nice (2001) et Lisbonne (2007).

Il faut tout d'abord donner un aperçu des institutions de l'Union Européenne (UE) sur lesquelles repose son fonctionnement:

- **Le Conseil européen** est le pouvoir suprême de l'Union (correspond dans les Etats membres à la fonction de Président ou Premier Ministre). Il définit les grandes orientations et les priorités politiques de l'UE. Son Président (pour l'instant, Charles Michel) est élu pour 2 ans ½.

- **Le Conseil** de l'UE (CUE) communément appelé Conseil des Ministres, est présidé de manière tournante par chacun des Etats membres **pour 6 mois**. C'est le ministre compétent pour la matière concernée qui préside, sauf le Conseil des Affaires étrangères, présidé par le Haut représentant pour les affaires étrangères. Il adopte la législation (règlements et directives) conjointement avec le PE, le budget, conclut les accords internationaux et élabore la politique étrangère et de sécurité.

- **Le Parlement européen** (PE) (Présidente actuelle Roberta Metsola) est élu tous les 5 ans. Les élections du 9 juin prochain visent à renouveler sa composition. Il adopte la législation avec le Conseil (pour donner une idée on pourrait comparer le Conseil et le PE respectivement au Sénat et à l'Assemblée nationale en France).

- **La Commission européenne (COM)** (Présidente actuelle : Ursula von der Leyen) est l'exécutif de l'UE (comparé au système français c'est en quelque sorte le gouvernement français). Elle a l'initiative législative, surveille le respect des règles de concurrence, condamne les infractions à la législation européenne et représente l'UE auprès des Etats membres, des pays tiers et des organisations internationales.

A ces trois Institutions principales s'ajoutent la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), la Cour des comptes de l'union européenne (CCUE), le Comité économique et social, le Comité des régions, la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Après ce bref rappel de la structure de l'Union, il faut en définir brièvement les compétences. Tout ne se décide pas à Bruxelles comme on le dit souvent ; mais dans le cadre de ses attributions, l'UE mérite qu'on la prenne sérieusement en considération.

On peut distinguer ses compétences exclusives (l'union douanière, la politique commerciale extérieure et les accords avec les pays tiers) des compétences partagées soumises au principe de subsidiarité (agriculture, environnement, énergie, sécurité et justice) et des compétences d'appui pour lesquelles l'UE coordonne ou complète l'action des Etats (tourisme, culture et éducation), auxquels il faut ajouter la santé depuis l'expérience des achats en commun de vaccins lors de la Covid). En outre, il ne faut pas négliger l'intervention des Etats membres dans le processus décisionnel communautaire.

Les Parlements nationaux interviennent avant l'adoption d'un texte ; la COM leur transmet tout nouveau projet d'acte législatif (règlement ou directive). Les assemblées disposent de 8 semaines pour transmettre un avis à l'UE, 2 voix par Etat : si 1/3 des voix (18) estiment que le principe de subsidiarité n'est pas respecté, le texte est retiré par la COM ou le PE le rejette à la majorité simple.

Pendant l'adoption d'un texte, les Etats sont également présents au travers des groupes de travail du Conseil (fonctionnaires nationaux assistés par des fonctionnaires de l'UE) et du Coreper (ambassadeurs des Etats membres auprès

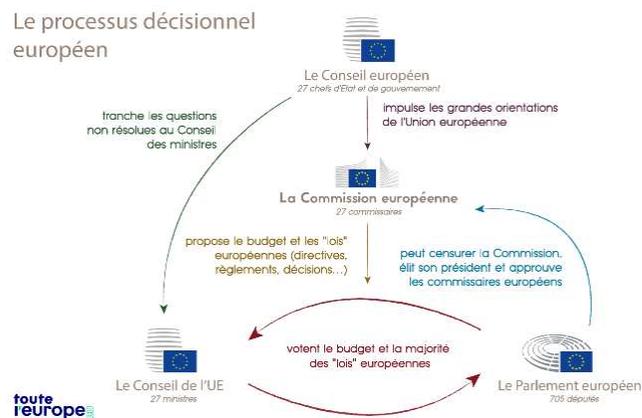
de l'UE). Les textes y sont adoptés à la majorité de 55% des Etats représentants 65% de la population de l'UE.

Après l'adoption d'un texte des recours peuvent être présentés devant la CJUE par les gouvernements ou les assemblées parlementaires nationales.

Il est important de savoir que contrairement à l'opinion communément véhiculée, l'UE n'est pas dirigée par des « eurocrates ». Les fonctionnaires de l'UE sont au service des politiques et non l'inverse ! Au Conseil, ils sont toujours face à des fonctionnaires des 27 Etats membres ; à la COM, leur rôle est d'assister les Commissaires désignés par les Etats membres, et au PE, d'assurer le secrétariat des commissions parlementaires et de faciliter le déroulement des séances plénières à Strasbourg.

Les lois européennes (« règlements » directement applicables dans les Etats membres et « directives » dont la mise en œuvre est leur est confiée) résultent du processus décisionnel ci-dessous :

Le processus décisionnel européen



L'adoption définitive des textes communautaires fait souvent l'objet de nombreuses navettes entre le PE et le Conseil et se termine parfois après une conciliation paritaire entre les deux institutions, suivi d'un vote final, comme on le voit dans le tableau ci-dessous :

Le processus législatif européen

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| Initiative-Com | → | Parlements nationaux Conseil PE | | |
| 1 ^{ère} lecture du PE | → | Conseil (trois mois) | Approuve → Modifie → | Texte adopté Deuxième lecture |
| 2 ^{ème} lecture du PE | → | PE (trois mois) | Approuve → Rejette → Amende → | Texte adopté Texte abandonné Retour au Conseil |
| 2 ^{ème} lecture du le Conseil | → | Conseil (trois mois) | Approuve → N'approuve pas → | Texte adopté Conciliation |
| Conciliation | → | composition paritaire Conseil /PE (6 semaines) | Pas d'accord → Accord → | Texte abandonné Renvoi en 3 ^{ème} lecture |
| 3 ^{ème} lecture | → | PE et Conseil (6 semaines) | Si approuvé par PE et Conseil → Sinon → | Adopté Abandonné |

En vue des élections du 9 juin prochain, il faut évidemment insister sur les pouvoirs du PE. Depuis 1958, le PE n'a cessé de voir ses pouvoirs accrus. Il est colégislateur avec le Conseil. Il reçoit un pouvoir égal à celui du Conseil en matière budgétaire : il arrête le budget et donne décharge sur son exécution. Ses pouvoirs de colégislateur dans les différents domaines de compétence de l'UE n'ont cessé de s'étendre ; depuis le traité de Lisbonne, ils couvrent toutes les matières relevant de l'UE, sauf la fiscalité directe. Le PE contrôle l'exécutif et donne son approbation à la nomination du Président et des commissaires, qu'il auditionne. Il peut censurer la COM avec un vote des 2/3 des suffrages exprimés représentant au moins la moitié des parlementaires. Tout député peut poser des questions écrites ou orales à la COM et au Conseil. Tout député a droit à l'information sur la politique étrangère et de sécurité commune. Le PE possède un droit de recours devant la CJUE tant pour défendre ses propres droits qu'en cas de violation des traités ou de la législation européenne et enfin, il nomme le Médiateur européen.

Les élections du 9 juin amènent à trois considérations : l'envie de voter, le pourquoi voter et où voter.

Le PE a donc de véritables pouvoirs et constitue la contre balance démocratique et transparente issue directement des urnes face au pouvoir des Etats qui s'exerce à travers le Conseil de l'Union par des canaux indirects et parfois opaques. Le PE compte 705 députés dont 79 pour la France et 6 pour le Grand-duché. Le mode d'élection se fait au suffrage universel direct à un tour selon un scrutin proportionnel plurinominal, ce qui permet une meilleure représentation de la diversité des opinions.

Les citoyens européens peuvent voter dans leur Etat de résidence, sans en avoir la nationalité. Les détenteurs des nationalités française et luxembourgeoise votent obligatoirement dans leur Etat de résidence, car le vote est obligatoire au Grand-Duché, et le double vote n'est pas possible.

Pour les Français sans double nationalité, il leur est donc possible de choisir pour quel pays voter. L'important est de voter !

NB : Le présent document ne revêt aucun caractère officiel.

Fête du 14 juillet : Alexandre Château

La traditionnelle fête du 14 juillet organisée par Madame l'Ambassadrice de France aura lieu le vendredi 12 juillet. Si vous souhaitez y assister, n'hésitez pas à nous solliciter afin que nous puissions vous y inscrire.

Attention, les places sont très limitées (10 places). Seuls les plus rapides pourront y prétendre.

Elections européennes : Alexandre Château

Si vous souhaitez intégrer le dispositif d'un bureau de vote (Président ou Assesseur) durant les élections européennes du 9 juin prochain, n'hésitez pas à contacter l'ambassade ou de nous envoyer un message que nous transmettrons au service du Consulat.

Il faut cependant être inscrit sur la liste électorale consulaire française et ne pas être inscrit sur les listes luxembourgeoises pour cette élection pour pouvoir postuler.

AGENDA

- **Mardi 11 juin 2024** : Dégustation de vin bio du Languedoc Roussillon
- **Septembre 2024** : Tournoi de pétanque
- **Octobre 2024** : Conférence
- **Novembre 2024** : Soirée Biojolais

RÉTROSPECTIVE 2024



Galette des rois et jeux de société

13 janvier 2024



Atelier 2Tonnes

28 février 2024



Fresque sur la biodiversité

27 avril 2024

| | |
|---|---|
|  | https://www.facebook.com/EELV.Luxembourg  |
|  | luxembourg@eelv.fr |

N'hésitez pas à me contacter pour toute question relative à vos activités, vos difficultés, vos demandes d'aide ou d'information, dans des domaines aussi variés que la scolarisation en français, les bourses scolaires, l'emploi, la santé, l'aide sociale et familiale, la parité et les droits des femmes ou le mouvement associatif (liste non exhaustive). Je serai à votre écoute et me ferai votre intermédiaire auprès des services consulaires et des élus en France pour vous défendre, vous informer, trouver des solutions.

Alexandre Chateau-Ducos, votre conseiller consulaire Les Écologistes - EELV pour le Luxembourg et conseiller de l'Assemblée des Français de l'étranger